



**Avis n° 13-A-07 du 26 février 2013
relatif à une proposition de reconduction dans ses fonctions
du rapporteur général de l’Autorité de la concurrence**

L’Autorité de la concurrence (formation plénière),

Vu le livre IV du code de commerce, notamment ses articles L.461-4 et R.463-1 ;

Vu l’arrêté du 3 mars 2009 portant nomination du rapporteur général de l’Autorité de la concurrence ;

Vu la demande d’avis présentée par la ministre de l’Économie et des finances le 15 février 2013 et enregistrée sous le numéro 13/0009 A ;

Émet un avis favorable sur la proposition de reconduction de Madame Virginie Beaumeunier dans ses fonctions de rapporteur général de l’Autorité de la concurrence.

Délibéré le mardi 26 février 2013, par Monsieur Bruno Lasserre, président, Madame Elisabeth Flüry-Hérard, vice-présidente, Messieurs Patrick Spilliaert et Emmanuel Combe, vice-présidents et Mesdames Laurence Idot, Reine-Claude Mader-Saussaye et Pierrette Pinot et Messieurs Yves Brissy et Noël Diricq, membres.

La secrétaire de séance,
Caroline Orsel-Sébès

Le président,
Bruno Lasserre